



Rapport

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2014

Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

CONSEIL D'ÉTAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai: M. Laurent Kurth (président), M. Alain Ribaux (vice-président), Mme Monika Maire-Hefti, M. Yvan Perrin, M. Jean-Nathanaël Karakash.

Dès le 1^{er} juin: M. Alain Ribaux (président), Mme Monika Maire-Hefti (vice-présidente), M. Laurent Kurth, M. Yvan Perrin (jusqu'au 16 juin), M. Jean-Nathanaël Karakash, M. Laurent Favre (dès le 4 novembre).

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 43 séances au cours desquelles il a pris 1901 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1091 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 35 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RÉCEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- Les régions du RUN, le 15 janvier;
- Les sections "jeunes" des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 3 février;
- Le Conseil régional de Franche-Comté, le 20 février;
- La députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 4 mars, 21 mai, 27 août, 9 septembre et 12 novembre;
- Les cadres de l'administration cantonale, les 19 mars et 17 septembre;
- S.E. M. Michel Duclos, ambassadeur de France, le 21 mars;
- S.E. M. Jan Luykx, ambassadeur de Belgique, le 11 avril;
- Le Conseil communal de Milvignes, le 23 avril;
- Le conseiller fédéral Alain Berset, le 2 mai;
- L'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 6 mai;
- S.E. M. Irakli Kurashvili, ambassadeur de Géorgie, le 9 mai;
- Le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 12 mai;
- Le Conseil communal de Val-de-Travers, le 26 mai;
- Les représentants des médias dans le canton, le 18 juin;
- Le Conseil communal de Val-de-Ruz, le 25 juin;
- Le Conseil fédéral in corpore, le 3 juillet;
- Les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 26 août;
- S.E. Mme Jinghu XU, ambassadeur de Chine, le 28 août;
- Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} septembre;
- Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, le 3 septembre;
- Le Conseil-exécutif du canton de Berne, le 15 octobre;

- La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 20 octobre;
- Le Conseil d'Etat de la République et Canton du Jura, le 3 novembre;
- Le Conseil communal de Neuchâtel, le 5 novembre;
- Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 12 novembre;
- La Fédération catholique romaine neuchâteloise accompagnée de Mgr Charles Morerod, le 19 novembre;
- Le Conseil communal du Locle, le 19 novembre.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 51 conférences de presse. Parmi elles, quatre ont réuni le Conseil d'Etat in corpore: le 19 février à l'occasion du résultat des comptes 2013, le 7 mai lors de la présentation du programme de législature 2014-2017, le 23 septembre lorsque le gouvernement a fait état de sa vision du réseau RER neuchâtelois, et le 24 septembre pour dévoiler le projet de budget 2015.

4.2. Communiqués de presse

Au total, ce sont 243 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. Parmi ces 243 communiqués de presse, 51 ont fait suite à une conférence de presse des membres du Conseil d'Etat et 31 concernaient les séances du gouvernement. Les 161 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

4.3. Bicentenaire 2014

Plusieurs actions de communication, déjà initiées en 2013 au moment du lancement du projet, ont été menées, dont la tenue de deux conférences de presse (juin et août) et la diffusion de plusieurs communiqués de presse.

La campagne visuelle à proprement parler a été lancée en juin avec notamment la mise en ligne d'un site Internet spécifique dédié au Bicentenaire et une large distribution du dépliant du programme des festivités. A la rentrée des vacances scolaires, la campagne est montée en puissance: affichage SGA étendu à tout le canton (du 01.09 au 14.09); publication de plusieurs annonces d'une page couleur dans la presse régionale (16.08, 23.08, 03.09 et 06.09) ainsi que de ¼ de page couleur pour les projets précédant le week-end du Bicentenaire; diffusion de spots sur la télévision régionale (du 24.08 au 12.09); mise en ligne de bandeaux publicitaires sur les sites Internet respectivement du journal régional (du 18.08 au 12.09) et de la radio régionale (du 01.09 au 14.09).

Un supplément de 16 pages présentant le programme détaillé a été encarté dans le journal régional le 30.08 et une fausse UNE du journal régional (recto et verso) a été publiée le 12.09 pour lancer les festivités du week-end. Des affiches ont été apposées sur les bus TransN (du 01.09 au 14.09), cela au titre de prestations en qualité de partenaire de TransN. A noter également le soutien de Tourisme neuchâtelois par le biais de différents canaux de diffusion. Plusieurs annonces ont par ailleurs été diffusées sur d'autres supports, dont notamment des publicités en ligne durant un mois sur le site de l'agenda de la culture de la Suisse romande (Temps libre).

4.4. Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale

Le 19 mars, le Conseil d'Etat a rencontré les cadres de l'administration cantonale au Château de Colombier. A cette occasion, les membres du gouvernement ont notamment présenté le programme de législature 2014-2017 et les grands axes du programme de réformes de l'Etat.

Le 17 septembre, une deuxième rencontre tenue à la salle du Grand Conseil a été consacrée à la présentation des enjeux nationaux pour le canton, à un état des lieux du programme de réformes de l'Etat et à la communication d'informations sur la politique salariale pour 2015.

4.5. Rencontres avec les médias

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec les médias, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias en date du 18 juin à la Maison blanche, à La Chaux-de-Fonds.

4.6. Evénements

Vernissage du portrait de l'ancien conseiller d'Etat Philippe Gnaegi

Le 14 janvier s'est tenue la cérémonie d'accrochage du portrait de l'ancien conseiller d'Etat Philippe Gnaegi dans la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel, en présence notamment du président du Conseil d'Etat et de ses anciens collègues.

Inauguration du tunnel de Serrières

Le 10 mars s'est déroulée la cérémonie officielle d'inauguration du tunnel de Serrières, en présence notamment d'une délégation du Conseil d'Etat, de la conseillère fédérale Doris Leuthard et de représentants des autorités communales.

Baselworld

En date du 1er avril, le Conseil d'Etat s'est rendu à Baselworld pour une visite aux exposants neuchâtelois qu'il a ensuite accueillis lors de la traditionnelle réception officielle offerte par le Canton.

Inauguration de Microcity

Le 8 mai, le Conseil d'Etat in corpore a marqué l'inauguration du bâtiment Microcity sur le Pôle d'innovation Neuchâtel lors d'une cérémonie officielle réunissant de nombreux invités. Cette inauguration a marqué la remise officielle du bâtiment Microcity à l'EPFL, constituant une étape capitale pour le développement et la promotion des microtechniques dans l'Arc jurassien.

Journée portes ouvertes exceptionnelle du Château de Colombier

Le 23 août, les portes du Château de Colombier se sont ouvertes exceptionnellement au public, avec l'engagement des institutions partenaires du site.

Bicentenaire: journée intercantonale des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais sur la place fédérale

Le 10 septembre, une réception officielle et publique des cantons de Genève, Neuchâtel et Valais a été donnée sur la place fédérale à Berne pour marquer le Bicentenaire des trois cantons.

Bicentenaire: journée officielle du canton de Neuchâtel

Le 12 septembre s'est tenue la réception officielle du canton de Neuchâtel à l'occasion du Bicentenaire, en présence d'invités des cantons et de la Confédération, dont le président du Conseil fédéral Didier Burkhalter.

Petit déjeuner avec les partenaires du service de l'économie

Le 19 septembre, les partenaires du service de l'économie ont été reçus au Château de Neuchâtel par le conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS, à l'occasion d'un petit déjeuner d'échanges et de réseautage.

Vernissage de "Tur-Tur" à Microcity

Le 22 octobre a été vernie la sculpture monumentale en bronze peint "Tur-Tur" devant le bâtiment Microcity, en présence notamment de la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF.

Remise du prix du Mérite sportif 2014 de l'Etat de Neuchâtel

Le 18 décembre, le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC et président du jury, a remis le prix du Mérite sportif 2014 de l'Etat de Neuchâtel aux lauréats lors d'une soirée de gala qui s'est tenue au centre sportif de Couvet.

Remise du prix 2014 "Salut l'étranger!"

La remise du prix 2014 "Salut l'étranger!" s'est déroulée le 19 décembre au Château de Neuchâtel, en présence notamment du conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS.

5. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a pour but de favoriser la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétence propres et d'assurer, dans les affaires fédérales touchant les cantons, la coordination et l'information essentielles des cantons. Elle traite notamment les questions suivantes:

- le renouvellement et le développement du fédéralisme;
- la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons;
- l'élaboration et la préparation des décisions à prendre au niveau fédéral;
- l'exécution des tâches déléguées par la Confédération aux cantons;
- la politique extérieure et l'intégration.

La CdC réunit les gouvernements des 26 cantons. Les prises de position communes des cantons nécessitent l'appui de 18 cantons au moins.

Le canton est représenté par le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC.

En 2014, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants :

- Politique européenne / relations avec l'Union européenne (UE):
 - Questions institutionnelles et réformes internes;
 - Négociation sur l'électricité avec l'UE;
 - Dialogue fiscal avec l'UE;
 - Prüm (traité sur la coopération transfrontalière en matière de police);
 - Révision de l'ALCP (accord sur la libre circulation des personnes).
- Imposition cantonale des entreprises (RIE III);
- Péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
- Mise en œuvre de l'art.121a Cst:
 - Mesures d'accompagnement: exploitation du potentiel de la main-d'œuvre national;
 - Gestion de l'immigration.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La CGSO regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Le canton est représenté par le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC, qui assume la présidence pour une période de deux ans, soit de mars 2014 à mars 2016.

Les buts de la CGSO sont les suivants:

- Assurer l'échange d'informations et la coordination entre ses membres;
- Assurer l'échange d'informations et la coordination avec les Conférences spécialisées de Suisse occidentale;

- Offrir une vision globale des collaborations intercantionales et mettre en place les conditions-cadres de la collaboration intercantonale en Suisse occidentale;
- Promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes.

En 2014, la CGSO a pris position sur les dossiers suivants:

- Loi sur les résidences secondaires;
- In. Pa. Feller (13.433) non-discrimination des médecins spécialistes en médecine interne générale titulaires d'un deuxième titre de spécialiste;
- Loi sur la protection des eaux;
- Loi sur l'alcool. Révision totale.

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un communiqué de presse de la CGSO:

- Enseignement du français comme deuxième langue nationale (première langue étrangère), respectivement de l'allemand comme première langue étrangère dans les régions romandes;
- Répartition des commandes de la Confédération entre régions linguistiques;
- Mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale;
- Initiative Ecopop.

Elle a également organisé deux rencontres avec les conseillers aux Etats des cantons membres de la CGSO afin d'aborder les thèmes suivants:

- 14.023 Loi sur les résidences secondaires;
- 13.433 In. Pa. Feller Non-discrimination des médecins spécialistes en médecine interne générale titulaires d'un deuxième titre de spécialiste;
- 09.430 In. Pa. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information;
- 12.020 Loi sur l'alcool.

6. COOPÉRATIONS RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

6.1. Région capitale suisse (RCS)

L'association Région capitale suisse a été fondée en décembre 2010. Ses membres sont les cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et Valais, ainsi qu'un grand nombre de villes (dont La Chaux-de-Fonds), communes et organisations régionales. Grâce à une collaboration axée sur les thèmes et les projets, l'association entend renforcer et exploiter la fonction de centre politique de la Région capitale suisse, en tant qu'entité de même niveau que les trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin lémanique et de point de connexion entre ces derniers.

Le canton de Neuchâtel, par le conseiller d'Etat Laurent Kurth, chef du DFS, assume pour deux ans (mai 2013 – mai 2015) la co-présidence de la RCS, en partenariat avec la Ville de Berne.

Chaque année, la RCS organise un Forum qui a pour but de promouvoir les échanges entre les représentants des milieux économiques et politiques de la région. Le troisième Forum s'est tenu en novembre 2014 à La Chaux-de-Fonds sur le thème "Réseau hospitalier et innovation technologique: la Région capitale suisse comme pôle de santé".

La Région capitale suisse a poursuivi ses projets prioritaires suivants:

- Sites prioritaires de développement économique de la Région capitale suisse;
- Réseaux d'infrastructures;
- Echanges linguistiques;
- Aéroports régionaux.

6.2. Association arcjurassien.ch (AJ.ch)

Instituée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les missions de l'association sont les suivantes :

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Le canton de Neuchâtel a pris depuis juillet 2013 la présidence d'AJ.ch et ceci pour une durée de quatre ans. La représentation du canton est assurée par le conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS.

Les activités en lien avec la coopération transfrontalière sont décrites dans le chapitre Conférence TransJurassienne. Quant à la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers (Interreg) et la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, des informations complémentaires figurent dans le rapport du DEAS (service de l'économie).

6.3. Conférence TransJurassienne (CTJ)

En tant que président d'arcjurassien.ch, le conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS, est le co-président suisse de la CTJ, en partenariat avec la Région de Franche-Comté et la Préfecture de Région de Franche-Comté.

L'année 2014 a été consacrée à la définition de la stratégie des relations transfrontalières dans l'Arc jurassien. Cette stratégie a été soumise aux collectivités et aux acteurs locaux par le biais d'une consultation écrite et surtout par l'organisation de quatre ateliers territoriaux. Ces derniers ont permis de confirmer et compléter les pistes d'actions proposées et d'identifier des «chefs de file» à même de conduire leur mise en œuvre.

Initiée par la CTJ, la Communauté du savoir s'est réunie à Neuchâtel le 12 décembre. Ce réseau scientifique et économique transfrontalier qui regroupe 17 établissements d'enseignement supérieur de Franche-Comté et de l'Arc jurassien vise à structurer et stimuler les collaborations franco-suisse dans ces domaines et à construire des liens forts et pérennes entre les deux pays.

Le projet InnovARC a pour objet de soutenir l'innovation dans les entreprises et laboratoires de l'Arc jurassien franco-suisse. Les Ateliers InnovARC, lieu d'incubation, visent à présenter et faire naître de nouvelles idées d'innovation en réseau avec un panel d'entrepreneurs et responsables de laboratoires régionaux. Deux ateliers se sont déroulés cette année avec pour thème: l'innovation au service de la mobilité et la ville intelligente et ses systèmes innovants.

La CTJ dispose avec l'OSTAJ (Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien) d'un outil statistique harmonisé entre les régions suisse et française. En 2014, l'OSTAJ a mené des analyses sur la main-d'œuvre frontalière et la mobilité des actifs. Il publie régulièrement une série d'indicateurs conjoncturels transfrontaliers.

6.4. Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Fondé en 1985, l'Association des Régions d'Europe (ARE) est le porte-parole des régions et le partenaire clé des institutions européennes et internationales pour les questions relevant de la compétence régionale. Le canton de Neuchâtel y a adhéré en 1993, suite à l'adoption par le Grand Conseil d'une résolution prise après le refus par le peuple et les cantons de l'Espace Economique européen (EEE). Cependant, le canton y a joué uniquement un rôle passif puisqu'il n'a pas participé aux travaux des différentes commissions ou programmes et qu'il n'a été que très rarement représenté lors des Assemblées générales.

Au vu du peu d'activités exercées auprès de cet organisme, et dans la volonté de privilégier les collaborations transfrontalières directes, le Conseil d'Etat a décidé de présenter sa démission de l'ARE. Selon les statuts de l'Association, cette dernière sera effective à la fin de l'année 2015.

6.5. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

Le représentant de la Suisse occidentale, désigné par le comité de la CGSO, est le ministre jurassien Philippe Receveur.

7. RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes:

1. Modification de l'art. 25 de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail.
2. Ordonnance relative au calcul des coûts imputables des mesures d'exploitation visant à assainir des centrales hydroélectriques – Aide à l'exécution "Assainissement des aménagements hydroélectriques".
3. Plan d'action en matière de gestion intégrée des frontières.
4. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité.
5. Modification de l'art. 25 de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail.
6. Reprise et mise en œuvre du règlement modifiant le code frontières Schengen afin d'établir des règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures et autres modifications apportées au droit de l'asile et au droit des étrangers.
7. Ordonnance relative au calcul des coûts imputables des mesures d'exploitation visant à assainir des centrales hydroélectriques.
8. Initiative parlementaire 10.450 – Réprimer durement la vente de données bancaires.
9. Reprise du règlement portant création d'un mécanisme d'évaluation destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen.
10. Plan sectoriel vélo.
11. Modification de l'ordonnance 2 concernant la loi sur le travail: nouvelle disposition spéciale pour les entreprises fournissant des services destinés à la manifestation.
12. Loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative.
13. Convention sur le financement de la formation médicale postgrade.
14. Mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse.
15. Révision de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport.
16. Révision partielle de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.
17. Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique.
18. Nouvelle loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers.
19. Reprise du règlement portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR).
20. Modification du code civil (protection de l'enfant).
21. Publication des mesures de protection des adultes.
22. Modification de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂.
23. Ordonnance sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées.
24. Modification du code civil (droit de l'adoption).

25. Réforme de la prévoyance vieillesse 2020.
26. Projets portants sur des ordonnances d'exécution de la LTC.
27. Révision partielle de l'ordonnance sur l'obtention à posteriori du titre d'une haute école spécialisée.
28. Avant-projet sur les professions de la santé.
29. Modification de la loi sur la durée du travail.
30. Modifications du code des obligations (droit des raisons de commerce) – faciliter les successions d'entreprises.
31. Modification de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail.
32. Renouvellement de la force obligatoire du contrat-cadre de baux à loyer pour les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura.
33. Révision totale de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.
34. Modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI; loyers maximaux à prendre en compte.
35. Résultats de l'étude confiée à la Mission Opérationnelle Transfrontalière portant sur l'élaboration d'une stratégie transfrontalière de développement de l'Arc jurassien franco-suisse.
36. Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Flexibilisation de la prévention en matière de l'aménagement du territoire concernant le bruit du trafic aérien.
37. Mise en œuvre de la motion Lombardi.
38. Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT 2012-2015.
39. Modification de l'annexe de l'ordonnance sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification des qualifications.
40. Initiative populaire "Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles".
41. Projet de loi sur la sécurité de l'information.
42. Projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.
43. Ordonnance sur la correction des primes.
44. Révision de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse et de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.
45. Arrangement entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur les modalités de sa participation au bureau européen d'appui en matière d'asile.
46. Révision de l'ordonnance concernant les expatriés (Oexpa).
47. Ordonnance sur la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles et ordonnance dans le domaine des hautes écoles spécialisées.
48. Demande d'information sur les 4^e et 5^e rapports de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).
49. Loi fédérale sur l'assurance-accidents.
50. Révision partielle de l'ordonnance concernant les diplômes, la formation universitaire, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires.
51. Modification de l'ordonnance sur l'énergie: rétribution à prix coûtant du courant injecté, gestion de la liste d'attente, marquage du courant et encouragement.
52. Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son.
53. Révision de l'ordonnance concernant l'importation d'animaux de compagnie.

54. Trois nouvelles ordonnances dans le domaine de la protection des animaux.
55. Projet de modification de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie.
56. Révision partielle de l'ORTV et modification de la concession SSR.
57. Directives du conseil des hautes écoles pour l'accréditation des hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles.
58. Initiative parlementaire 10.538 relative à la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du "Cassis de Dijon".
59. Rapport concernant la péréquation des ressources et compensation des charges et des cas de rigueur en 2015.
60. Avant-projet de la loi fédérale sur les jeux d'argent.
61. Loi fédérale sur le centre pour la qualité dans l'assurance obligatoire des soins.
62. Ordonnance sur l'encouragement du secteur de l'hébergement.
63. Echange automatique de renseignements: projets de mandats en vue des négociations avec l'UE, les Etats-Unis et d'autres Etats.
64. Initiative populaire: pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage.
65. Concept Loup Suisse et concept Lynx Suisse.
66. Révision de l'ordonnance sur les installations à câbles.
67. Loi fédérale sur les produits du tabac.
68. Modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail.
69. Révision partielle de la loi sur la TVA.
70. Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016-2019.
71. Modification du bail dans le code des obligations.
72. Révision partielle de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie.
73. Mise en œuvre de l'art. 121a Cst, plan défini par le Conseil fédéral.
74. Nouvelle loi fédérale sur les services financiers et loi fédérale sur les établissements financiers.
75. Ordonnances relatives à la loi sur les épidémies.
76. Révision du droit des marchandises dangereuses.
77. Ordonnances d'exécution relatives à la nouvelle législation "Swissness".
78. Révision de l'ordonnance sur les sites pollués: valeur d'assainissement pour le mercure.
79. Ordonnance sur les adaptations d'ordonnances dans le domaine de l'environnement liées en particulier au développement des conventions-programmes pour la période allant de 2016 à 2019.
80. Modification de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs d'importance internationale et nationale.
81. Rapport final "Association de l'espace rural à la collaboration tripartite".
82. Initiative parlementaire "Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement!".
83. Libre circulation des personnes et immigrations: mesures dans le domaine de la lutte contre les abus.
84. Révision du manuel des conventions-programmes dans le domaine de la lutte contre les abus.
85. Révision du manuel des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement.
86. Mise en œuvre de la motion 12.3979.

87. Modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales.
88. Projet de mandat de négociation sur la coopération Prüm.
89. Ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain.
90. Ratification du Protocole No 15 portant amendement à la CEDH.
91. Révision totale de l'ordonnance sur les produits chimiques.
92. Révision totale de l'ordonnance sur le traitement des déchets.
93. Mandat de négociation en vue d'une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.
94. Ordonnance relative à l'imputation forfaitaire d'impôt.
95. Association de l'espace rural à la collaboration tripartite.
96. Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air dans les domaines des moteurs à combustion stationnaire, des turbines à gaz, d'autres installations stationnaires ainsi que des combustibles et de la surveillance du marché.
97. Quatre projets d'ordonnances concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux.
98. Echange des géodonnées entre autorités.
99. Révision de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.
100. Quatrième révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.
101. Projet de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics.
102. Loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 18 mars 2015

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président, *La chancelière,*

A. Ribaux

S. Despland

TABLE DES MATIÈRES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITÉES	1
3.	RÉCEPTIONS ET INVITATIONS.....	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse.....	2
4.2.	Communiqués de presse	2
4.3.	Bicentenaire 2014.....	2
4.4.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale	3
4.5.	Rencontres avec les médias.....	3
4.6.	Evénements.....	3
5.	COOPERATION INSTITUTIONNELLE	4
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	5
6.	COOPERATIONS RÉGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	5
6.1.	Région capitale suisse (RCS).....	5
6.2.	Association arcjurassien.ch (AJ.ch)	6
6.3.	Conférence TransJurassienne (CTJ).....	6
6.4.	Assemblée des Régions d'Europe (ARE)	6
6.5.	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)	7
7.	RÉPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES.....	7

CHANCELLERIE D'ÉTAT

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Personnel

Mme Tania Fernandes a obtenu la maturité professionnelle commerciale et, par conséquent, a terminé son stage le 25 septembre 2014.

Deux autres stagiaires ont intégré la chancellerie d'Etat, soit Mme Amanda Ducret, le 11 août 2014, pour un stage pratique de médiaticienne pour une période d'une année, ainsi que M. Ali Batit, le 18 août 2014, comme stagiaire pour une période d'une année dans le but d'obtenir une maturité professionnelle commerciale.

Mme Dominique Guyot a été engagée à 50% le 1^{er} novembre 2014 en tant que chargée de missions. Elle occupe le poste laissé vacant depuis le 31 octobre 2013.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2014, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 119.807 francs (126.409 francs en 2013).

1.3. Légalisations

Pour l'année 2014, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat a procédé à la légalisation de 2626 pièces.

1.4. Guichet unique

Suite au crédit d'investissement de 4,5 millions de francs adopté par le Grand Conseil en septembre 2009, le développement de nouvelles prestations s'est poursuivi.

Ainsi, les prestations mises en ligne ont été les suivantes:

- Notes des apprenties et apprentis

Les notes détaillées des apprenties et apprentis fréquentant le CIFOM-ET, le CPLN-ET et le CPMB sont accessibles dans le Guichet unique. Cette prestation s'adresse aux apprenties et apprentis, aux représentants légaux, mais également aux formatrices et formateurs.

- Permis de remplacement

Les garagistes peuvent demander l'établissement et l'annulation d'un permis de remplacement via le Guichet unique. Cette prestation présente l'avantage de pouvoir imprimer un permis de remplacement, valable en Suisse, directement sur l'imprimante du garage.

- Permis de construire

Les architectes, les citoyennes et citoyens peuvent saisir les demandes de permis de construire directement dans le Guichet unique.

Au 31 décembre, ce sont 29.193 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 1022 contrats pour des entreprises.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

Les électrices et électeurs ont été sollicités à 4 reprises, soit pour les votations fédérales et/ou cantonales des 9 février, 18 mai, 28 septembre et 30 novembre et l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat le 28 septembre.

Le peuple neuchâtelois s'est, en particulier, prononcé le 18 mai sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale «Avenir des crêtes: au peuple de décider!» et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel. C'est par une majorité s'élevant à 65,05%, que les électrices et électeurs ont accepté le contre-projet.

Le vote électronique a été possible pour toutes les votations ainsi que pour l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat. Les cinq nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès.

b) Election complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat

Par suite de la démission de M. Yvan Perrin, conseiller d'Etat, l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat a été fixée au 28 septembre.

Quatre candidats ont été présentés, à savoir M. Laurent Favre sur la liste du Parti Libéral-Radical Neuchâtelois, M. Raymond Clottu sur la liste de l'Union Démocratique du Centre, M. Thomas Wroblewski sur la liste du vote blanc ainsi que M. Karim-Frédéric Marti candidat hors-liste.

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 50.807, les bulletins blancs étaient au nombre de 1837, ce qui correspond à un taux de 3,44% et on enregistrait 685 bulletins nuls, soit 1,28%. La majorité absolue était de 25.404 voix.

A été élu:

M. Favre Laurent avec 34.427 suffrages

Ont obtenu des suffrages:

M. Clottu Raymond avec 8.443 suffrages

M. Wroblewski Thomas avec 5.460 suffrages

M. Marti Karim-Frédéric avec 2.477 suffrages

Participation au scrutin: 40,07%.

Les résultats détaillés de cette élection complémentaire ont été publiés dans la Feuille officielle No 40, du 3 octobre 2014.

Le Grand Conseil a validé cette élection complémentaire au Conseil d'Etat par décret du 4 novembre 2014.

Election communale complémentaire

La commune de Gorgier a procédé à l'élection complémentaire de cinq membres au Conseil général. Considérant que seule une liste avec un candidat a été déposée, le nouveau conseiller général a été élu tacitement.

Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 42, du 17 octobre 2014.

c) *Votations*

Votations fédérales

9 février

- Sur l'arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics»). Résultat du canton: 40.724 oui; 18.552 non; participation au scrutin: 55,14%. Résultat de la Confédération: 1.776.878 oui; 1.088.176 non; participation au scrutin: 56,24%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 4 juillet 2011 «Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base». Résultat du canton: 9733 oui; 50.517 non; participation au scrutin: 55,22%. Résultat de la Confédération: 873.060 oui; 2.019.549 non; participation au scrutin: 56,42%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 14 février 2012 «Contre l'immigration de masse». Résultat du canton: 23.735 oui; 36.668 non; participation au scrutin: 55,39%. Résultat de la Confédération: 1.463.854 oui; 1.444.552 non; participation au scrutin: 56,57%. Le projet a été accepté.

18 mai

- Sur l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»). Résultat du canton: 56.293 oui; 3776 non; participation au scrutin: 56,29%. Résultat de la Confédération: 2.480.870 oui; 336.196 non; participation au scrutin: 55,85%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 20 avril 2011 «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants». Résultat du canton: 42.557 oui; 18.227 non; participation au scrutin: 56,34%. Résultat de la Confédération: 1.819.822 oui; 1.044.704 non; participation au scrutin: 56,18%. Le projet a été accepté.
- Sur l'initiative populaire du 23 janvier 2012 «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)». Résultat du canton: 19.549 oui; 41.761 non; participation au scrutin: 56,57%. Résultat de la Confédération: 687.571 oui; 2.210.192 non; participation au scrutin: 56,36%. Le projet a été rejeté.
- Sur la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen). Résultat du canton: 19.009 oui; 42.481 non; participation au scrutin: 56,55%. Résultat de la Confédération: 1.345.726 oui; 1.542.761 non; participation au scrutin: 56,33%. Le projet a été rejeté.

28 septembre

- Sur l'initiative populaire du 21 septembre 2011 «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!». Résultat du canton: 16.499 oui; 37.857 non; participation au scrutin: 50,57%. Résultat de la Confédération: 684.563 oui; 1.718.827 non; participation au scrutin: 46,96%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 23 mai 2012 «Pour une caisse publique d'assurance-maladie». Résultat du canton: 33.759 oui; 22.184 non; participation au scrutin: 50,03%. Résultat de la Confédération: 933.012 oui; 1.512.036 non; participation au scrutin: 47,18%. Le projet a été rejeté.

30 novembre

- Sur l'initiative populaire du 19 octobre 2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)». Résultat du canton: 18.902 oui; 29.001 non; participation au scrutin: 43,94%. Résultat de la Confédération: 1.053.125 oui; 1.528.114 non; participation au scrutin: 49,91%. Le projet a été rejeté.

- Sur l'initiative populaire du 2 novembre 2012 «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles». Résultat du canton: 10.495 oui; 37.696 non; participation au scrutin: 43,94%. Résultat de la Confédération: 671.099 oui; 1.920.454 non; participation au scrutin: 49,98%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 20 mars 2013 «Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)». Résultat du canton: 9424 oui; 37.695 non; participation au scrutin: 43,83%. Résultat de la Confédération: 580.528 oui; 1.974.137 non; participation au scrutin: 49,81%. Le projet a été rejeté.

Votations cantonales

18 mai

- Sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale «Avenir des Crêtes: au peuple de décider!» et le contre-projet du Grand Conseil. Résultat de l'initiative: 22.285 oui; 38.000 non. Résultat du contre-projet: 40.624 oui; 19.128 non; participation au scrutin: 47,39%. L'initiative a été rejetée et le contre-projet a été accepté.

30 novembre

- Sur le décret du 25 mars 2014 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (motion populaire communale). Résultat: 39.284 oui; 7782 non; participation au scrutin: 36,75%. Le décret a été accepté.
- Sur le décret du 2 septembre 2014 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (destitution des membres des autorités exécutives et judiciaires). Résultat: 43.455 oui; 4498 non; participation au scrutin: 36,93%. Le décret a été accepté.

Votations communales

18 mai

Hauterive – Arrêté du Conseil général, du 16 décembre 2013, concernant la modification partielle du Plan d'aménagement de la zone des Fins. L'arrêté a été refusé par 759 non contre 379 oui. Participation au scrutin: 58,62%.

Les Brenets – Arrêté du Conseil général, du 16 décembre 2013, concernant une demande d'un crédit de 504.000 francs pour l'achat de trois biens-fonds. L'arrêté a été accepté par 381 oui contre 175 non. Participation au scrutin: 60,13%.

28 septembre

Val-de-Ruz – Arrêté du Conseil général, du 17 février 2014, portant adoption du règlement de la défense contre les incendies et les éléments naturels de la région Val-de-Ruz et de la police du feu régionale. L'arrêté a été accepté par 3428 oui contre 2073 non. Participation au scrutin: 46,76%.

Val-de-Ruz – Arrêté du Conseil général, du 17 février 2014, autorisant la vente de l'immeuble situé à l'Avenue Robert 24 formant le bien-fonds 1326 du cadastre de Fontainemelon à cmfd SA (cabinet médical de groupe Fontainemelon-Dombresson). L'arrêté a été accepté par 3748 oui contre 1976 non. Participation au scrutin: 47,73%.

30 novembre

Val-de-Ruz – Arrêté du Conseil général, du 30 juin 2014, concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 3.550.000 francs pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines. L'arrêté a été refusé par 3256 non contre 2301 oui. Participation au scrutin: 46,48%.

La Brévine – Arrêté du Conseil général, du 24 juin 2014, concernant la réduction du nombre de sièges au Conseil général de 15 à 13. L'arrêté a été accepté par 245 oui contre 7 non. Participation au scrutin: 46,80%.

d) Initiative

Un décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale «Avenir des Crêtes: au peuple de décider!» et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel a été adopté par le Grand Conseil le 5 novembre 2013. Par votation du 18 mai, le peuple a rejeté cette initiative et a accepté le contre-projet.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'Etat, elle s'est réunie à 11 reprises pour régler des problématiques transversales, harmoniser diverses procédures mais également pour traiter des dossiers relatifs au redressement des finances et au programme de réformes de l'Etat.

1.7. Partenariat enregistré

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 752 partenariats se répartissant de la manière suivante:

- 685 partenariats hétérosexuels;
- 67 partenariats homosexuels, dont 36 concernant des couples hommes et 31 des couples femmes;
- 70 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints.

Pour la seule année 2014, la chancellerie d'Etat a enregistré 95 partenariats se répartissant en 92 partenariats hétérosexuels et 3 partenariats homosexuels donc 2 concernant des couples hommes et 1 concernant un couple femmes. 5 partenariats enregistrés ont également été dissous.

1.8. Centenaires

Durant l'exercice, 23 citoyennes et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire.

1.9. Bicentenaire 2014

Le 12 septembre 1814, la Confédération a accepté le canton de Neuchâtel comme 21^e canton suisse. Le Conseil d'Etat a souhaité mettre en œuvre différentes actions et manifestations permettant de commémorer cet événement avec la population, les cantons et la Confédération, ceci notamment au travers d'un vaste appel à projets.

Au final, 20 projets ont composé la programmation des festivités du Bicentenaire 2014, auxquels il faut ajouter une présence à Berne le 10 septembre, avec les cantons bicentenaires de Genève et Valais, ainsi qu'une journée officielle le 12 septembre. Les projets ont été retenus par un jury ad hoc qui a pris en considération des critères précis. En effet, parmi les 55 dossiers déposés, il a non seulement dû tenir compte de leurs liens avec la thématique mais aussi de leur faisabilité. De plus, ils devaient répondre aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat qui mettaient notamment

l'accent sur une répartition géographique harmonieuse de manifestations devant s'adresser à un public recouvrant toutes les générations.

Le bilan des festivités s'est avéré positif, le Bicentenaire ayant su rassembler la population sur les différents sites des festivités et séduire petits et grands grâce à une programmation riche et variée qui n'aurait pu être réalisée sans l'investissement de nombreux bénévoles. On estime par ailleurs le nombre de visiteurs pour l'ensemble des festivités du Bicentenaire à plus de 30.000 personnes. L'organisation prévue offrait cependant une capacité d'accueil supérieure, y compris en transports publics.

Le budget de 1,8 million de francs réparti à raison de 900.000 francs pour l'Etat via un crédit-cadre accordé par le Grand Conseil et 900.000 francs environ par des sponsors privés a été entièrement respecté et bouclé sur un solde positif de 83.722 francs, réparti pour moitié entre les deux sources d'apports.

A l'heure du bilan, le Conseil d'Etat constatait avec satisfaction que le but avait été globalement atteint et que les festivités avaient reçu un accueil chaleureux. Ainsi, le Bicentenaire 2014 a permis de rappeler la signification de la date du 12 septembre 1814 et de l'ancrer dans la succession des événements emblématiques de l'Histoire neuchâteloise. Nombre des manifestations ont donné aussi l'opportunité de mesurer le chemin parcouru en deux siècles.

2. COMMUNICATION

Cours de mediatraining pour les cadres de l'administration

Le cours de mediatraining destiné aux cadres de l'Etat de Neuchâtel intitulé "Comment se positionner face aux médias", mis sur pied en 2012 par la chargée de communication en collaboration avec le secteur Formation & Développement du SRHE, a permis aux participants du module 1 de suivre un module 2 d'approfondissement en 2014. Cette formation était axée essentiellement sur la pratique, les participants se mettant en situation pour répondre à différents types d'interviews et apprendre à se positionner en situation d'enjeu majeur.

Site Internet

Après la refonte complète du site Internet de l'Etat en 2013, l'année 2014 a été consacrée à la stabilisation des contenus et du fonctionnement du site. De manière générale, le nouveau site Internet est apprécié tant des internautes que des collaboratrices et collaborateurs chargés de publier des contenus sur cette plateforme.

En matière de fréquentation, le site Internet a reçu plus de 1.760.000 visites en 2014, représentant plus de 5.720.000 pages vues. Etant donné la mise en place du nouveau site en septembre 2013, il n'est pas possible d'effectuer de comparatif valable entre les fréquentations 2013 et 2014, étant donné les différences dans le périmètre du site soumis à l'audit statistique.

3. AFFAIRES EXTÉRIEURES

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

Depuis plusieurs années, les collectivités locales françaises et suisses réunies dans l'Aire de proximité dite « Mont d'Or – Chasseron » coopèrent au sein de la Conférence Transjurassienne (CTJ). L'Aire de proximité est un espace de travail, d'échanges et d'actions sur des thématiques diverses. Organisée en groupes de travail réunissant les forces vives du territoire, elle est coordonnée et supervisée par un comité de pilotage franco-suisse. Le Maire de la Ville de Pontarlier en assure la coprésidence avec le Syndic d'Yverdon-Les-Bains

Le 1^{er} juillet 2014, elle a organisé une manifestation afin de présenter le travail effectué par ses différents groupes de travail:

- Tourisme: sentiers thématiques, cartes transfrontalières thématiques, route de l'absinthe;
- Environnement / éducation / eau : carte « eaux vives », sensibilisation des écoles, formation;
- Sports et loisirs : manifestations sportives transfrontalières;
- Culture : base de données commune, promotion culturelle;
- Transports: étude sur les habitudes de déplacement des frontaliers pour alimenter une réflexion globale sur la mise en place de transports en commun répondant aux besoins, incitation au co-voiturage, échanges et lobbying à haut niveau pour le maintien du service ferroviaire.

En 2014, certaines mesures ont été mises en place notamment au niveau du suivi du travail des Chambres fédérales, des consultations fédérales ainsi que des échanges avec la députation neuchâteloise. Le travail va se poursuivre dans le but de mettre en œuvre un système de promotion et de défense des intérêts du canton sur la scène fédérale.

4. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS

4.1. Préambule

L'année 2014 a été notamment marquée par une participation active à plusieurs projets dans le cadre du programme de réformes de l'Etat et à la mise en place du système GEM-light pour le 1^{er} janvier 2015.

4.2. Personnel

Mme Soumaya Delacrétaz a débuté son activité le 1^{er} janvier 2014 en tant qu'adjointe au responsable des approvisionnements à 100%.

Mme Anne-Laure Jaquet a débuté son activité le 1^{er} février 2014 à 50% en tant que key-user SAP.

Un changement organisationnel est intervenu au 1^{er} avril 2014 au sein du secteur de l'approvisionnement. Mme Soumaya Delacrétaz est passée responsable des approvisionnements et M. Jean-Marc Golay est devenu son adjoint.

Mme Melina Vona a terminé son stage en juin et a obtenu avec succès sa maturité professionnelle.

Mme Mélanie Ramos a été engagée pour un stage de 52 semaines dès le mois d'août, en vue de l'obtention de sa maturité professionnelle.

4.3. Achats

Les économies 2014 sur les achats réalisées par le coordinateur se montent à plus de 650.000 francs.

Le marché public dans le domaine des assurances permet de réaliser une économie de plus de 500.000 francs par année et pendant 4 ans. Les économies sont effectives début 2015.

Les appels d'offres pour le mobilier de l'Etat et la conciergerie sont pérennes et permettent d'économiser à ce jour 100.000 francs.

Le parc des multifonctions Canon au CIFOM a été remplacé dans le courant 2014 par du matériel XEROX. Il est composé d'une trentaine de machines multifonctions (MFP) et l'économie réalisée est de 13%. Le parc neuchâtelois des MFP est ainsi standardisé. Une diminution de 12.000 francs par année peut être effectuée.

Marché des achats informatiques:

De nouveaux prix par le fournisseur Dell ont été proposés en janvier 2013. Un appel d'offre marché public regroupant l'entité neuchâteloise a été lancé en 2014 (SIEN, SITEL et CEG) pour la fourniture d'équipements informatiques (PCs, Laptops, écrans). Il permettra de générer de nouvelles économies dès 2015.

Economies sur les stations de travail : 6% et 5 % sur les portables de 14":

Les contrats-cadres établis avec les différents fournisseurs ont permis d'économiser pour l'ensemble des services de l'Etat (unités administratives, école secondaire 2, hôpitaux, institutions, etc.) plus de 380.000 francs.

4.4. Logistique

L'infrastructure du service permet l'entreposage de la marchandise, la préparation des commandes et la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâteloises ainsi que d'autres entités paraétatiques ou privées. Il a été livré 7225 commandes pour 28.031 colis sur l'ensemble de l'année.

4.5. Approvisionnement

Une modification organisationnelle est intervenue au niveau du secteur Approvisionnement. Il est désormais divisé en deux sous-secteurs, à savoir Economat (ECEN) et matériel scolaire (MSEN).

ECEN : Mme Soumaya Delacrétraz, responsable, et Mme Laura Tomaz, collaboratrice administrative.

MSEN : M. Jean-Marc Golay, responsable, et Mme Marie-Louise Dreyer, collaboratrice administrative.

Les fournitures et matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 1.102.187 francs.

Les fournitures et matériel de bureau pour les communes et autres clients externes se sont chiffrés par un montant de 794.702 francs.

Quant au matériel scolaire pour les écoles enfantines, primaires et secondaires, il a représenté un total de 3.080.628 francs.

Une séance d'information organisée à l'attention des responsables du matériel scolaire pour la nouvelle commande 2015-2016 s'est tenue début novembre. Elle avait pour but d'informer toutes les parties prenantes au processus de commande annuelle ainsi que de régler les conditions de livraison pour l'année à venir.

L'extension du E-Procurement a été mise en place pour des fournisseurs additionnels avec succès. Cette solution informatique, destinée à optimiser et à rationaliser la fonction achat et les modes d'approvisionnement par le biais d'Internet, a permis de substantielles économies, une réduction de la charge de gestion et des risques d'erreur.

Les efforts de collaboration entre les cantons romands siégeant dans différents groupements se poursuivent, de nouveaux articles communs ont été considérés en vue d'apporter de nouvelles synergies.

4.6. Centre éditique

L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaire de 1.085.722 francs et 1.047.919 francs pour l'administration cantonale.

Au 1^{er} janvier 2014, le Centre éditique (CEEN) a repris les applications Opale (factures) pour les Hôpitaux universitaires de Genève, ce qui représente environ 15% du volume du centre.

4.7. Certification ISO

Un audit de contrôle a eu lieu en août, relevant un point faible au niveau des audits internes. La planification de ceux-ci ayant été remise à l'auditeur de la SQS, le contrôle a ainsi été validé.

Neuchâtel, le 18 mars 2015

La chancelière d'Etat,

S. Despland

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	1
1.1.	Personnel	1
1.2.	Feuille officielle.....	1
1.3.	Légalisations	1
1.4.	Guichet unique	1
1.5.	Droits politiques.....	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux.....	5
1.7.	Partenariat enregistré.....	5
1.8.	Centenaires	5
1.9.	Bicentenaire 2014	5
2.	COMMUNICATION	6
3.	AFFAIRES EXTÉRIEURES	6
4.	SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS	7
4.1.	Préambule	7
4.2.	Personnel	7
4.3.	Achats	7
4.4.	Logistique	8
4.5.	Approvisionnement.....	8
4.6.	Centre éditique	8
4.7.	Certification ISO	9